# 03 mars 2005
# Code de l'eau (Partie Décrétale)

Consolidation officieuse

**Le Code de l'Eau constitue le LIVRE II du Code de l'Environnement.**
**Il est composé d'une Partie Décrétale ci-dessous et d'une Partie Réglementaire publiée séparément.**

## *SOMMAIRE:*


***Partie Ière. Généralités* (art. D.1er - D.6-1)**

Titre 1er : Principes
Titre 2 : Définitions

***Partie II. Gestion intégrée du cycle naturel de l'eau* (art. D.7 - D.179)**

Titre 1 : Districts, bassins et sous-bassins hydrographiques
Titre 2 : Etat descriptif du bassin hydrographique
Titre 3 : Objectifs environnementaux
Titre 4 : Action de coordination
Titre 5 : Cour d'eau
Titre 6 : Wateringues
Titre 7 :Protection de l'eau
Titre 8 : Financement de la gestion du cycle naturel

***Partie III. Gestion du cycle anthropique de l'eau* (art. D.180 - D.391)**

Titre 1er. Phases du cycle anthropique de l'eau
Titre 2 : Financement de la gestion du cycle anthropique de l'eau
Titre 3 : Organismes de gestion du cycle anthropique de l'eau

***Partie IV. Constatation des infractions et sanctions* (art. D.392 - D.429)**

Titre 1er : Sanctions des infractions en matière d'eau de surface
Titre 2 : Sanctions des infractions en matière d'eau souterraine
Titre 3 : Constatation des infractions et sanctions en matière d'eau destinée à la consommation humaine
Titre 4 : Sanctions des infractions en matière de dommages provoqués par les prises et pompages d'eau souterraine
Titre 5 : Constatation des infractions et sanctions en matière de tarification
Titre 6 : Sanctions des infractions en matière de perception et paiement de taxe, de redevances, de contribution, de recouvrement du coût vérité d'assainissement et du coût d'assainissement industriel - Décret-programme
Titre 7 : Sanctions des infractions en matière de Fonds social de l'Eau


Wallex - Le droit en Wallonie

Titre 8 : Sanctions des infractions en matière de cours d'eau non navigables
Titre 9 : Sanctions des infractions en matière de voies hydrauliques
Titre 10 : Sanction des infractions communes en matière d'eaux de surface et d'eau destinée à la consommation humaine (EV : 2021)

***Partie V. Dispositions transitoires (art. D.430 - D.445)***

**Version 2020 en cours de coordination** - En attendant, vous trouverez le pdf coordonné de la Partie Décrétale ici: Code de l'Eau coordonne D 01012020.pdf

- Partie réglementaire jusqu'au 7 novembre 2019 : Code de l'Eau coordonneR-.pdf

**Partie REGLEMENTAIRE**

La Partie Réglementaire du Code de l'Eau est disponible ici

Namur, le 27 mai 2004.

**ANNNEXES**:

disponible sur le pdf suivant Annexes Code Eau.pdf

Wallex - Le droit en Wallonie